

Une épargne à votre mesure avec  
le contrat d'assurance vie

# PREMIUM ÉPARGNE ACTIVE

Vous souhaitez vous constituer un capital pour votre retraite, protéger vos proches ou valoriser vos placements ? Nous avons la solution qui répond parfaitement à vos besoins : le contrat Premium Épargne active. Il s'agit d'un contrat d'assurance vie de groupe.

Ce contrat distribué par Capfinances et Predictis, a été conçu par Abeille Vie.

## LES + DU CONTRAT PREMIUM ÉPARGNE ACTIVE

### Une gestion financière à la carte

Le mode de **GESTION LIBRE** qui vous permet de répartir librement vos versements parmi tous les supports financiers disponibles au sein de PREMIUM ÉPARGNE ACTIVE.

**L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital.**

Vous avez également la possibilité de choisir une des options financières suivantes, uniquement disponibles en gestion libre :

- **L'Ecrêtage** : qui vous permet de sécuriser les plus-values réalisées, en les arbitrants vers un support en euros ou un support prudent. Vous fixez, à ce titre, support par support, le seuil de plus-value qui déclenchera la sécurisation des plus-values (+5%, +20%, +70% ou +75%) ;
- **Le Plan d'investissement progressif** : qui vous permet de réaliser des arbitrages progressifs depuis le support en euros vers un ou plusieurs supports d'investissement de la gestion libre à orientation plus dynamique ;
- **L'Arbitrage annuel des intérêts** : qui vous permet d'arbitrer les plus-values générées sur le support en euros vers un ou plusieurs supports d'investissement de la gestion libre à orientation plus dynamique.
- **Le plan d'arbitrages programmés** : qui vous permet d'arbitrer mensuellement tout ou partie de votre épargne figurant sur un support en unités de compte sécuritaire vers un à cinq supports financiers en unités de compte plus risqués.
- **Le plan de sécurisation progressive** : qui vous permet d'arbitrer, chaque mois, automatiquement, tout ou partie de votre épargne investie sur les marchés financiers vers le support en euros ou un support en unités de compte plus prudent.
- **Le rééquilibrage automatique** : qui vous permet par des arbitrages automatiques trimestriels, de rétablir la répartition que vous avez choisie entre les différents supports, selon votre profil et de la maintenir stable dans le temps, quelle que soit l'évolution du marché.
- **Le plan de rachats programmés** : qui vous permet de vous créer des revenus complémentaires faiblement ou pas fiscalisables. Cela dépendra de l'ancienneté de votre contrat et du montant de plus-value que vous retirerez.

Le mode de **GESTION ÉVOLUTIVE** qui consiste à faire évoluer progressivement et automatiquement la répartition de vos investissements de supports en unités de compte à risque élevé vers des supports en unités de compte à risque faible et vers le fonds Euros, ceci afin de sécuriser votre épargne. La répartition initiale de vos investissements et l'évolution de celle-ci dépendent de l'orientation de gestion correspondant à votre profil de risque: prudente, équilibrée ou dynamique et votre horizon d'investissement.

Le mode de **GESTION SOUS MANDAT** qui vous permet de confier la gestion de vos investissements à Abeille vie, le mandataire, qui gèrera en votre nom et pour votre compte, les sommes investies en gestion sous mandat avec le conseil d'une société de gestion. Vous choisissez l'orientation de gestion du mandat que vous souhaitez pour votre épargne Prudent, Équilibre, Dynamique.

### La protection de vos proches

La Garantie «**complémentaire en cas de décès**» incluse automatiquement. En cas de décès de l'assuré avant son 75ème anniversaire, le capital garanti est égal au cumul des versements effectués sur l'adhésion, nets de frais sur versements et de rachats (plus-values exclues), diminués du capital dû en cas de décès au titre de la garantie décès de base, dans la limite de 300 000 €.

Cette garantie peut être complétée par la Garantie cliquet décès, proposée en option et qui permet de garantir, en cas de décès avant votre 75ème anniversaire, un capital égal à la différence entre la plus haute valeur de rachat exprimée en euros atteinte tous supports confondus depuis la souscription de la garantie et le montant cumulé des prestations versées au titre de la garantie décès de base et de la garantie complémentaire décès.

### La fiscalité avantageuse de l'assurance-vie

Le contrat d'assurance vie bénéficie d'une fiscalité avantageuse applicable aux produits générés par le contrat et aux prestations versées au bénéficiaire désigné.



Une épargne à votre mesure  
avec le contrat d'assurance

# PREMIUM ÉPARGNE ACTIVE<sup>®</sup>

## FRAIS

**Frais sur versements :** 1,50% maximum

### Frais de gestion en cours de vie du contrat

- Sur le support en euros et les supports en unités de compte non gérés en Gestion sous mandat : 1,20% maximum de l'épargne, sur base annuelle

- Sur les supports en unités de compte gérés en Gestion sous mandat : 1,70% maximum de l'épargne, sur base annuelle

### Frais de sortie :

- Frais sur arrérages de rente : 3%

### Frais d'arbitrage :

- Arbitrages à l'initiative de l'adhérent : 0%
- Changement de mode de gestion : 0%
- Arbitrage à l'initiative du mandataire : 0%

### Autre frais :

- Adhésion à l'association : 15 €

## CARACTÉRISTIQUES

**Âge minimum à la souscription :** 18 ans

Versements programmés (montant minimum)

- 150€ par mois

- 450€ par trimestre

- 900€ par semestre

- 1200 euros par an avec un maximum de 1800 €/an

**Versements libres :** 1500 € minimum

→ **Nous attirons votre attention sur le fait que :**

L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers